

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCART représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1-TARIFS MUNICIPAUX 2026 (LOCATIONS DE SALLES, DROIT DE VOIRIE ET STATIONNEMENT, PHOTOCOPIES)

Adopté à l'unanimité

Marjorie PREVOT : Pour la MAC et la mairie, tout le monde peut venir faire des photocopies ?

Pascal LANDREAT : Oui c'est pour l'ensemble des habitants.

Cyril CORNU : Quelles sont les évolutions tarifaires ?

Pascal LANDREAT : + 2 %

2-Tarifs funéraires et cinéraires 2026

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : + 2 %

Cyril CORNU : Il m'a été fait remonter par des habitants leur inquiétude quant à l'occupation du cimetière qui est bien occupé. Existe-t-il des critères de choix d'attributions pour les places ?

Pascal LANDREAT : Il faut déjà habiter la commune. D'autre part, une personne qui n'habite pas la commune mais qui décède sur la ville, peut être enterrée à PONT-SAINT-MARIE. Il y a de plus en plus de personnes qui se font incinérées. Notre cimetière n'est pas extensible, d'autant que nous le partageons avec LAVAU qui n'a ni cimetière ni église. Il arrive également que des personnes souhaitent être enterrées au cimetière intercommunal. A terme, si un jour il n'y avait plus de place, il y a le cimetière intercommunal. J'ajoute que tous les ans, nous avons un budget consacré au relevage de concessions abandonnées, ce qui nous libère des places.

3-Taxe sur la publicité extérieure – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2027

Adopté à l'unanimité

4-Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous proposons 32 noms, vu avec l'ensemble des différents groupes d'élus, et la DGFIP fera le choix final des 16 noms. C'est une commission qui a lieu une fois par an.

5-Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Adopté à l'unanimité

6-Désignation d'un représentant du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Troyes Champagne Métropole (CLET)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une commission importante. D'habitude, c'est le maire qui est désigné, mais dans un souci de partage des missions et des responsabilités, et comme André CARUNTA-FOUCART souhaite participer, j'ai accepté qu'il représente la ville.

7-Elections des membres de la commission d'appels d'offres

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une délibération que nous avons prise mais qu'il faut rectifier car nous devons élire les membres et non pas les désigner. Toutefois, ce sont les mêmes noms qui sont proposés.

8-Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Certains d'entre vous dans la commission finances/administration générale ont travaillé sur le règlement. Il fait essentiellement référence au Code général des Collectivités Territoriales. Nous avons la liberté de mettre en place ce règlement mais il est très encadré. Il a pour vocation d'organiser le mode de fonctionnement du conseil municipal. Globalement, 98 % des règlements intérieurs ont la même substance. Après, c'est la façon dont les 3 groupes souhaitent travailler ensemble.

Vincent VOILLEQUIN : La périodicité des réunions des commissions n'est pas définie dans le règlement. Certaines commissions n'ont pas encore été réunies.

Pascal LANDREAT : Les commissions se réunissent suivant les sujets à aborder et les décisions à prendre. On ne peut donc pas déterminer le nombre de commissions sauf la commission finances/administration générale car il y a toujours des répercussions financières au conseil municipal. On les réunit autant que de besoin et c'est donc pour cela que l'on ne met pas le nombre, cela n'aurait pas de sens.

Vincent VOILLEQUIN : On demande si nous pouvons bénéficier d'une salle pour se réunir pour préparer les conseils municipaux et éventuellement pour accueillir des habitants.

Pascal LANDREAT : Bien évidemment. Les modalités sont dans le règlement. Cela vaut pour tous les groupes.

Didier FREVILLE : On avait évoqué lors de la commission, la possibilité de tenir des permanences d'élus. Est-ce possible ?

Pascal LANDREAT : Oui bien sûr, sauf pour des réunions publiques.

Didier FREVILLE : Lors de cette même commission, on a également envisagé la possibilité de tenir les commissions par visioconférence. Est-ce envisageable ?

Pascal LANDREAT : Oui pas de problème pour les commissions. On travaille sur la possibilité de transmettre le conseil municipal en visio que l'on mettra au budget l'année prochaine.

9-Droit à la formation des élus municipaux

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Pour ceux qui ont du DIF, vous pouvez également bénéficier des formations. Nous avons également un atelier informatique en interne pour ceux qui ne seraient pas à l'aise.

10-Fixation des indemnités brutes mensuelles de fonctions de conseillers municipaux délégués

Pour : 24

Absentions : 5 (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)

Pascal LANDREAT : Cela représente un budget de 97 000 € soit 10 % inférieur au précédent mandat.

Vincent VOILLEQUIN : Dans sa continuité de notre positionnement et dans un souci de sobriété et de réduction des frais, nous nous abstenons.

11-Création d'emplois permanents contractuels au tableau des effectifs

Pour : 24

Absentions : 5 (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)

Vincent VOILLEQUIN : Nous nous abstenons car nous n'avons pas de vu d'ensemble sur les effectifs.

Pascal LANDREAT : Sachant que ce sont des gens qui sont déjà chez nous et qui changent de statut.

Vincent VOILLEQUIN : d'accord, mais il y a une incidence financière ?

Pascal LANDREAT : non pas forcément.

Didier FREVILLE : Juste apporter une précision, en fin d'année, il y a bien un nettoyage des effectifs avec une remise à jour de ceux-ci ? Ce n'est pas fait à chaque fois ?

Pascal LANDREAT : Vous verrez que lorsque l'on prend des délibérations de création de poste, cela concerne très souvent des personnes qui sont déjà en place mais qui changent de statut. Nous n'avons pas le droit de prendre la délibération de suppression des postes sur lesquels les agents étaient en même temps que la création de leur nouveau poste. Il faut le faire lors d'un prochain conseil et on supprime donc les postes non pourvus.

12-Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il y a 3 représentants dans le collège personnel et 3 suppléants, et de facto, il y a aura également 3 représentants dans le collège employeur et 3 suppléants pour les élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre prochain.

13-Répartition du capital social de la société publique locale X-DEMAT

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : La ville a 1 action au capital social de la société.

Pascal LANDREAT : La plateforme SPL X-DEMAT a été mise en place par le Département de l'Aube, qui est majoritaire. Elle est utilisée par différentes collectivités.

14-Renouvellement de la candidature label « Ville sportive du Grand-Est »

Adopté à l'unanimité

Didier FREVILLE : Quelles contraintes sont liées à l'obtention du label ?

Pascal LANDREAT : Il n'y a pas d'obligation de résultats. Mais depuis 5 ans, on a pris des engagements, on a mis en place des actions. C'est une trajectoire vertueuse sur laquelle on va s'engager encore sur les années à venir. On a développé le sport pour tous, on a mis en place l'handisport. On s'engage sur une volonté, une démarche. Cela apporte une visibilité sur les actions de la ville ainsi que sur les associations qui s'inscrivent dans cette démarche. Cela crée une dynamique. Et puis, ça nous oblige.

15-Tarifs séjour été Centre de Loisirs au centre Yvonne Martinot

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : L'idée est que tous les enfants puissent participer à des séjours et des activités à l'extérieur. On répartit les enfants pour que chacun, à un moment, parte et profite, soit de cette action, soit de sortie au lac...

16-Tarifs accueil de loisirs 2026/2027

Adopté à l'unanimité

Alexandra PEUCH : Lors de la commission, nous avons échangé sur le fait que l'an prochain nous aimerions revoir les tarifs des deux dernières tranches car il y a un écart très important.

Cathy PLAQUEVENT : Oui, il est prévu à partir de septembre, de faire un groupe de travail pour revoir les différentes tranches et les tarifs.

Pascal LANDREAT : Le seul objectif que je vous donne, c'est que dans chaque catégorie, vous avez un nombre de famille et un coût. A la fin, il faut retomber sur nos pieds. La commune ne doit pas perdre d'argent.

17-Tarification de la restauration scolaire 2026-2027

Adopté à l'unanimité

Marjorie PREVOT : Quel est le reste à charge pour la commune ?

Pascal LANDREAT : Le coût de revient pour la ville vous sera donné lors d'un prochain conseil. Il faut mettre le repas, le personnel, les fluides, l'entretien, la maintenance... Sachez que dans les collectivités, aucun coût demandé aux familles ne correspond au coût réel. C'est l'éternel débat entre celui qui bénéficie du service et qui paie pour ce service, et le contribuable qui paie même s'il ne participe pas ou n'en bénéficie pas. C'est comme les transports en commun, vous payez un ticket 1,20 € mais cela ne coûte pas 1,20 €. Ça coûte plus cher mais c'est payé par l'impôt. La question est qu'est-ce qu'on fait payer à l'usager et qu'est-ce qu'on fait payer par l'impôt. Lorsque l'on propose un tarif à 1 €, la collectivité fait un très gros effort pour une petite partie de la population qui est la plus en difficulté.

18-Tarifs accueil périscolaire 2026/2027

Adopté à l'unanimité

Didier FREVILLE : Quelle est la proportion des communes et hors commune ?

Cathy PLAQUEVENT : Peu de personnes concernées hors communes, les gens qui viennent travailler sur la ville bénéficient également de ce tarif. Mais nous devons tout de même définir un tarif extérieur.

Pascal LANDREAT : C'est un tarif très bas.

19- Subventions aux associations 2026

ORGANISME - ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE	VOTE
AFMD	100 €	29 pour
Comité Handisport	300 €	29 pour
FEEL	500 €	29 pour
Etoile Gymnique	1 000 €	29 pour
FCPSM	1 500 €	29 pour
Gymnastique volontaire	400 €	29 pour
Maman mais pas que	700 €	29 pour
L'Harmonie de Pont-Sainte-Marie/Lavau/Creney	2 500 €	29 pour
Mouvement Européen-France-Aube	600 €	29 pour
L'Outil en Main	750 €	27 pour 2 ne prennent pas part au vote (Christian COSTE – Cathy PLAQUEVENT)
AS Sainte Maure Troyes handball féminin	800 €	29 pour
ASPSM	15 000 €	29 pour

ULAC	800 €	29 pour
CFA Interprofessionnel ALMEA formation	1 040 €	29 pour
CFA Bâtiment	325 €	29 pour
Coopérative scolaire maternelle	266 €	24 pour 5 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)
Coopérative scolaire primaire	518 €	24 pour 5 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)
Collège EUREKA Foyer socioéducatif	800 €	24 pour 5 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)
Collège EUREKA section théâtre	800 €	24 pour 5 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)
Conciliateur de justice	300 €	29 pour
TOTAL GENERAL	28 999 €	

Pascal LANDREAT : Explication de texte pour l'abstention pour les coopératives des écoles et pour le collège Euréka ?

Vincent VOILLEQUIN : Le collège relève du Département donc il y a 1 600 € attribué pour le collège et pour les écoles à peine 900 €, donc il y a un problème de cohérence.

Pascal LANDREAT : Sachant que ce sont des enfants de la commune qui vont au collège et que le Département nous aide sur des dossiers à hauteur de 50 %.

Cathy PLAQUEVENT : Au niveau des écoles, il faut toute de même préciser qu'il y a beaucoup d'actions de faites et que la coopérative scolaire représente une petite partie de la participation de la ville.

Pascal LANDREAT : C'est epsilon par rapport à l'argent que met la ville dans les écoles.

Alexandra PEUCH : Nous souhaiterions avoir pour l'an prochain un tableau récapitulatif de toutes les associations avec les adhérents ainsi qu'en amont, toutes les associations qui font une demande de subventions pour avoir un regard général sur l'ensemble des associations.

Didier FREVILLE : C'est pour avoir un vote éclairé. Chaque association fait un dossier pour les demandes de subventions sur lequel on a le nombre d'adhérents et notamment le nombre d'adhérent de Pont-Sainte-Marie. Et également s'il y a des demandes faites qui n'apparaissent pas sur le tableau

Cathy PLAQUEVENT : Toutes les associations qui ont fait une demande se trouvent sur ce tableau et on vote généralement ce qu'elles demandent.

Alexandra PEUCH : Nous nous sommes interrogés sur la subvention allouée à l'ASPSM et nous souhaitons rencontrer les encadrants pour comprendre le fonctionnement du club.

Cathy PLAQUEVENT : Ils sont tout à fait d'accord pour venir à une commission ou en conseil municipal et présenter l'association.

20-Subvention d'équilibre au CCAS 2026

Pour : 20

Ne prennent pas part au vote : 9 (Pascal LANDREAT – Véronique HEUILLARD – Danielle ROUSSARD – Janine PINKOWICZ – Nicole BARBERY – Marie-Cécile JACQUES - Carole SEREND – Marjorie PREVOT – Cyril CORNU)

21-Tarifs école de musique

Adopté à l'unanimité

22- Tarification des séjours de l'espace jeunes – service politique de la ville

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Ces séjours sont complémentaires aux séjours votés précédemment. Ils ne s'adressent pas aux mêmes jeunes et permettent de répartir les offres pour les jeunes de la commune

Julien SALLIC : Quels sont les critères pour sélectionner les enfants ?

Mathieu VAILLOT : ils sont inscrits à l'animation à la MAC et ne partent pas en vacances.

Pascal LANDREAT : Il s'agit de jeunes qui participent, qui sont actifs, ils sont prioritaires.

23-Cour des comptes – Evolution de la masse salariale à Troyes Champagne Métropole et dans plusieurs communes de l'agglomération (Aube)

Pascal LANDREAT : Je ne relis pas tout le rapport mais il y a des rappels au droit qui ont été fait aux communes concernées, notamment les primes été et hiver qui avaient fait débat pour les communes qui n'avaient pas délibérées avant 1984, donc leur délibération est devenue « illégale ». Certaines avaient prise partiellement des délibérations comme Pont Sainte Marie sur la prime d'été. Il y a des communes qui n'avaient pas du tout délibéré donc toutes leurs primes sont devenues illégales. Il y a également eu débat sur l'augmentation des masses salariales pour les collectivités entre 2019 et 2024. C'est un peu fort de café de la part de l'Etat et François Baroin est intervenu à ce sujet. Lorsque l'on voit les transferts de compétences qui nous ont été donnés durant cette période et après... Je rappelle qu'en 2025 on a eu la compétence de la petite enfance à notre charge et nous n'avons pas 1 € de plus. C'est débrouillez-vous ! On augmente la CNRACL de 3 points pendant 4 ans, soit 12 points à la fin, et on n'a rien décidé en conseil municipal. Je vous rappelle que pour nous, cela fera à terme 240 000 € en plus par an. C'est très compliqué. Comment va-t-on faire face à ces augmentations qui ne cessent de nous tomber dessus ? Et la Chambre Régionale des Comptes dit que 30 % de ces augmentations sont dues à l'Etat et 70 % par les collectivités locales. Nous n'avons rien décidé. Nous n'avons pas du tout remplacé des départs en retraite, on va avoir une masse salariale un peu moins importante mais à quel prix ? Nous avons pris la décision pour réduire au maximum les dépenses. Moi je dis que nous n'avons pris aucune décision sur l'augmentation de la masse salariale. Bien au contraire les décisions que nous avons prises sont faites pour la diminuer. Après, il y a des débats sur les ratios, les moyennes nationales... pour les ratios on est plutôt bien. Les deux grosses masses dans le budget c'est le 011, les charges à caractères générales et le 012, les charges du personnel. On vote un budget en début d'année, on va à la chasse aux économies. L'idée est que l'on ne dépense pas tout sur le 011. Mais en faisant cela, je me pénalise car je vais diminuer le 011 et proportionnellement, le 012 est stable. Les charges de personnel vont donc augmenter dans les ratios puisque l'on diminue les charges à caractère générale. C'est donc un cercle vicieux. Donc l'important ce sont les montants, les chiffres et pas les ratios. C'est factuel. Les charges de personnel par habitant sont parmi le plus basses pour nous. D'autres éléments ont été avancés par le président de TCM qui défend ses positions. J'ai demandé aux adjoints d'être vigilants. Le gouvernement a réuni un comité d'alerte des finances il y a 15 jours. Il a confié à 3 parlementaires une mission sur les ressources des collectivités locales. Le travail qu'a fait la chambre régionale des comptes sur TCM et d'autres communes sur la masse salariale - nous nous étions passés avant - il se fait au niveau national. Le message est de dire que les communes sont dépensières et que les communes sont responsables du déficit de l'Etat. Alors que dans le déficit de l'Etat, on représente 5 %. Je vous rappelle que lorsque nous empruntons c'est pour de l'investissement, pas pour du fonctionnement contrairement à l'Etat qui est à 3 400 Milliards de dettes ! ¼ de son budget est du déficit ! Nous ne pourrions jamais faire cela, nous serions sous tutelle. Vous voyez le contexte dans lequel on est. Les parlementaires vont devoir faire des propositions avec des contributions (c'est nous) qui devons être « légitimes, équitables et acceptables »... On se fout du monde ! On va nous faire encore les poches et on va continuer à nous mettre des règlements, à prendre des délibérations que l'on ne prenait pas avant. Par exemple, dans le budget, vous avez inscrit « Fêtes et cérémonie » dans lequel nous avons mis 1 000 €. Il faudra donc que l'on prenne une délibération pour justifier et dire ce que l'on va mettre pour 1 000 €. On a d'autres choses à faire ! Ça veut dire que l'on va continuer à augmenter le travail administratif. Lorsque j'échange avec des responsables administratifs de la ville, ils ont du mal à trouver du sens à leur travail. Préparer une délibération pour dire que dans 1 000 € il y a tant pour le 18 juin, tant pour le 14 juillet, tant pour 11 novembre... Elle est où l'autonomie de gestion des collectivités territoriales ?

Franchement, on a fait travailler des fonctionnaires sur les rapports de la chambre régionale, qui ont fait BAC + 10 pour rendre les rapports qu'ils ont rendus ! On n'en avait pas besoin, il ne faut pas sortir de Saint Cyr pour voir que nos dépenses de personnels entre 2019 et 2024 ont augmenté à Troyes de 25 %, à TCM de 28 %... On le sait, tous les jours ont le vit. Par contre, l'Etat se désengage de nos quartiers, je dis bien de tous nos quartiers. Quant aujourd'hui, vous êtes obligés de passer par des plateformes pour prendre, par exemple, rendez-vous chez les médecins et bien nous on fait des ateliers numériques pour accompagner les gens qui ne maîtrisent pas l'informatique. On en est là. On arrive à des situations absurdes. Qu'ils arrêtent les obligations, les contraintes, on ne fait que du papier ! Je suis sorti du sujet mais cela m'énerve car on ne nous fait pas confiance, on est les vaches à lait, et on ne devrait rien dire. C'est se moquer des élus locaux. Je dévie mais on retrouve les mêmes remarques pour les autres collectivités que celles que nous avons eu.

Véronique HEUILLARD : nous avons lancé le Plan canicule.

Pascal LANDREAT : N'oubliez pas le 5 juin pour désigner nos représentants pour voter aux sénatoriales.

La séance est levée à 21 h 15.

Signature du Maire

